L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 24 MARS 1876. | 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 24 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Girod, pommes de terre ; sur la Levée au pied de la rue Lafayette,— son, foin, farine de maïs.

Par Hofman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—dentelles, toiles, damas, bobinet dentelle, etc.

Vente d'Immeubles.—Mr C. E. Girardey, encanteur, aura à vendre samedi 25, à la Bourse d'Encan St. Charles, une liste immense de propriétés sur lesquelles nous appelons l'attention particulière de nos lecteurs. Dans cette liste sont comprises de charmantes résidences rue Esplanade, Coliysée, Troisième et Chestnut. Allez examiner ces résidences et ne manquez pas d'assister à la vente, car vous ne sauriez trouver de meilleurs occasions de placement.

Son et Foin—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Farine de maïs—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Pommes de terre—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Vendredi 24 Mars 1876.

VARIETES—Mog Merrilles.
ACADEMIE—Robinson Crusoé.
ST-CHARLES—Le Tour du Monde en 80 jours.

Complications nouvelles.

Les autorités de la ville sont mal conseillées; elles sont mal conseillées depuis longtemps. Les mauvais conseils leur sont venus de tous côtés, parce que de tous côtés on a bien près il y avait des intérêts pressés de leur faire prendre des mesures empiriques et funestes. La presse elle-même les a induites en erreur en recommandant ou en approuvant ces mesures ; la presse tout entière de la ville a glissé sur la mauvaise pente, la presse tout entière, excepté un seul journal, *l'Abeille*. Nos lecteurs ne peuvent pas avoir oublié tant de choses que nous avons écrites sur notre situation financière et sur les moyens d'en sortir d'une manière honnête, juste et profitable tout à la fois. Nous n'avons pas épargné les avis ; il est vrai que nous les avons donnés avec modération et politesse, comme il convenait que nous le fissions envers des hommes qui nous paraissaient animés de bonnes intentions et d'un esprit sincèrement réformateur. Mais la forme ne détruisait pas le fond, et c'est le fond seul qui aurait dû être pris au sérieux dans nos appréciations et dans nos remarques.

Aujourd'hui, les autorités municipales sont surprises par les besoins non prévus de la situation ; elles paraissent se réveiller d'un long sommeil pendant lequel elles se seraient livrées après la solution laborieuse d'un problème ardu ; elles croyaient avoir tout prévu et tout aplani quand, au contraire, elles avaient tout brouillé, sans vouloir voir ni comprendre. Mais qui a pu les tromper de manière à leur faire regarder comme atteint un but dont elles n'approchaient même pas ? qui a pu leur faire croire que la difficulté des dettes était réglée par la mise en application d'un plan de loterie pour l'amortissement de ces mêmes dettes ? Comment pouvaient-elles ignorer que ces dettes avaient des origines diverses et qu'elles devaient être plus ou moins respectées en raison de ces origines ?

A défaut de science, les tribunaux étaient là pour le leur apprendre, et ce sont les tribunaux en effet qui le leur ont appris. Les autorités municipales ont en l'entendement lieu et dur et leur résistance a été obstinée. Une première décision n'a pas suffi ; elles ont repoussé la demande que cette décision autorisait. Il en a fallu une seconde pour obtenir enfin d'elles un ordre de payement sur leur agent fiscal, devenu, à ce qu'il prétend, simplement dépositaire ; et même après le payement effectué les autorités municipales n'ont pas renoncé à leur plan favori de la confusion des dettes ; elles y ont tenu assez pour faire dire même aux gens les mieux disposés envers elles que son but n'a jamais été autre et que le dégrèvement foncier n'a été pour elles qu'un moyen de l'atteindre sûrement. Elles comptaient, du reste, sur la Législature, pour donner à leur plan une légalité invincible. Cette illusion a été si forte pour les administrateurs de ville et pour tous ceux qui s'intéressaient à cette municipale qu'on a été jusqu'à sacrifier la mise en réalisation de l'Exécutif et toute réclamation contre l'institution du Bureau des retours électoraux au concours du Sénat dans l'adoption du bill des bons à prime.

C'était acheter fort cher cette malenconreuse législation qui d'un seul coup maintient les dettes frauduleuses et met à néant la loyauté ou plutôt la liberté électorale. Voilà où l'intérêt des porteurs de bons véreux nous a menés. Mais cette législation ne résout pas les difficultés ; au contraire elle les agrave en donnant une apparence de respectabilité à des titres de dette qui n'en avaient aucune. La stratégie financière du Conseil de Ville a donc eu pour résultat de compliquer la situation quand, par la force naturelle des choses, elle était sur le point de se simplifier au profit des intérêts publics.

Le maire Leeds qui, à ce qu'il paraît, ne s'associait pas cordialement aux vues du Conseil, avait indiqué dans un message digné de tout éloge, la conduite qu'il fallait tenir, et si les administrateurs eussent suivi son avis, ils n'en seraient pas aujourd'hui réduits à nous menacer du rétablissement d'une taxe exorbitante si son plan de loterie échoue. Il s'agissait de suspendre toute levée de taxe d'intérêt jusqu'à ce que les cours eussent prononcé sur la validité des dettes. Il est évident que dans l'intervalle, la réduction des taxes eut été infiniment plus forte qu'elle n'a été, et personne n'eut objecté à cet arrangement, et nulle cour ne l'eut empêché jusqu'à la décision finale.

Mais comme cela ne convenait pas aux amateurs de loterie, on a mis de côté les messages du maire car, par deux fois, il a conseillé la suspension de la taxe d'intérêt, et l'on s'est adressé à la Législature pour avoir une sanction quelconque du plan de loterie dans l'espoir absurde qu'une loi actuelle pourrait renverser une législation ayant la sanction de près d'un quart de siècle.

Et maintenant où en sommes-nous? Nous en sommes à l'obligation de payer un intérêt de $280,000 aux bons consolidés de 1852 et bientôt nous en serons à l'obligation de payer un intérêt à peu près égal aux bons de chemin de fer de 1854, en ajoutant une somme pour l'amortissement graduel des premiers ; ce qui fera en tout $900,000 à payer annuellement pour ces deux sortes de dettes. Mais ce ne sera pas le grand total ; le grand total sera $1,500,000 en y comprenant les $600,000 à payer annuellement pendant quatre ans à la compagnie du chemin de fer dit du Pacifique, et qui partant de Marshall s'arrêtera à Alexandria, ce qui nécessitera une autre taxe pour étendre le chemin de fer jusqu'à la Nile-Orléans.

Voilà la perspective que le Conseil de ville nous a faite ! et notons bien que sur cette somme de $1,500,000 par an, il n'y aura rien pour l'intérêt des dettes véreuses qui s'élèvent à environ 14 millions. S'il fallait servir cet intérêt, notre ville serait sujette à une taxe dépassant 4 0[0.

Nous ne voyons d'un moyen d'échapper à cette nécessité qui serait une ruine totale ; c'est d'accepter de bonne grâce les procès qui sont portés devant les cours fédérales et loin de nous défendre ou de payer des avocats extraordinaires pour faire échouer l'action des vieilles créances, des créances légitimes, d'en désirer le succès au contraire, car ce succès pourrait entraîner l'annulation des dernières dettes comme illégales et frauduleuses.

La moindre conséquence du triomphe judiciaire des vieilles dettes serait le renvoi du payement des autres jusqu'au parfait et final payement des premières.

Maintenant, nous sommes informé de bonne source que les porteurs des anciens bons consolidés feraient, pendant nombre d'années, grâce de la levée du fonds d'amortissement affecté à ces bons, si la municipalité se montrait fidèle à ses obligations envers cette classe de créanciers par un service régulier d'intérêt ; ce qui réduirait de plus de moitié la taxe qui les concerne.

Il faudrait aussi résister à la taxe du chemin de fer qui arrive dans un moment pitoyable et qui a passé à la Chambre, comme nous l'avons dit, au moyen d'une surprise. Tout le monde se demande comment il se fait que désapprouvant cette taxe, le Conseil ait approuvé et voté une ordonnance pour qu'elle soit soumise au peuple et levée si le peuple se décide électoralement pour l'affirmative.

On nous assure que les administrateurs craignent d'engager leur responsabilité individuelle s'ils s'opposent à l'exécution de la loi. Mais ce n'est pas résister à la loi que d'en contester le caractère constitutionnel. Quand les Cours auront prononcé, alors seulement il y aurait responsabilité, dans le cas d'une décision favorable à la taxe. Jusques là le Conseil a le droit de ne pas exécuter et c'est son devoir de refuser, comme représentant et défenseur des intérêts de la cité.

Mais depuis quand le Conseil est-il devenu si timoré ? A-t-il craint d'engager sa responsabilité quand ayant fonds, il a refusé de payer les coupons des bons consolidés, des bons de chemins de fer et des bons des waterworks ? A-t-il craint d'engager sa responsabilité quand il a passé une ordonnance par laquelle les contribuables déliquants ont pu payer leurs taxes avec des scrip, achetés à 60 o[o d'escompte, quand le plus grand nombre des contribuables avaient déjà payé les leurs depuis longtemps avec la monnaie courante des Etats-Unis ? Avec ces antécédents, comment oser parler de responsabilité ?

LES BILLS ENTRE LES MAINS DE M. KELLOGG.—En réponse à une lettre dans laquelle le président de la Chambre, l'honorable E. D. Estilette, se plaignait de ce que les comités et le greffier du Sénat l'avaient retenu ici inutilement, en gardant les bills votés à la dernière session, M. Kellogg prétend qu'il ne reste plus qu'un ou deux bills au Sénat et qu'ils seront bientôt prêts. Il dit que les autres bills sont dans ses mains mais que la plupart ne doivent avoir d'effet qu'à partir du 1er janvier 1877 et qu'il les examinera quand il aura le temps. Il paraît que M. Kellogg est terriblement occupé. A quoi donc ?

Il ne dit pas un mot du bill sur les Bons de Chattanooga, qui n'est pas, cependant, dans le cas des bills dont il parle. Il y a plusieurs autres bills qui devraient être prononcés sans délai. Le journal officiel d'hier ne contient pas une seule promulgation.

CHEMIN DE FER ET CENTENAIRE.—Le Col. Sidney B. Jones, agent-général de la grande voie ferrée qui conduit à l'Exposition du Centenaire, à Philadelphie, est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans pour conférer avec les représentants des chemins de fer du Sud. Il doit, de concert avec ces derniers, prendre les arrangements nécessaires au transport des voyageurs qui voudront se rendre à la grande exposition internationale.

Le Pan Handle and Pennsylvania Railroad traverse la vaste esplanade où sont construits les bâtiments de l'Exposition ; c'est d'ailleurs le seul chemin de fer qui y aboutisse directement. On doit donc s'attendre à voir la foule des voyageurs et des touristes le choisir de préférence.

Le colonel Jones passera quelques jours dans notre ville et il espère pouvoir s'entendre d'une manière définitive avec les agents des chemins de fer du Sud, de façon que, le moment venu, personne n'éprouvera la moindre difficulté à se transporter au *World's Exhibition* ou à New-York par la voie la plus courte, la plus rapide, la plus agréable et en même temps la plus directe.

Mr. Jones, qui représente comme agent tout le Sud-Ouest, est habilement secondé par le colonel W. M. Wallington, agent de la route du Centenaire à la Nouvelle-Orléans, dont les bureaux sont situés au coin des rues Camp et Commune. Tous ceux qui ont affaire à M. Wallington n'ont eu qu'à se louer de sa parfaite courtoisie et de sa rare affabilité. Les bureaux de M. Jones sont à Cincinnati. C'est à ce dernier qu'il faut s'adresser pour régler les conditions de transport d'un corps nombreux de touristes, ayant une organisation spéciale.

LE CONCERT DE LA SALLE GRUNEWALD.—Le grand concert par invitation donné hier soir à la salle Grunewald par les élèves du professeur A. DuQuesnay, avait attiré une affluence considérable. Pendant l'entr'acte, une quête a été faite par plusieurs messieurs au profit de l'association.

C'était acheter fort cher cette malenconreuse législation qui d'un seul coup maintient les dettes frauduleuses et met à néant la loyauté ou plutôt la liberté électorale. Voilà où l'intérêt des porteurs de bons véreux nous a menés. Mais cette législation ne résout pas les difficultés ; au contraire elle les agrave en donnant une apparence de respectabilité à des titres de dette qui n'en avaient aucune. La stratégie financière du Conseil de Ville a donc eu pour résultat de compliquer la situation quand, par la force naturelle des choses, elle était sur le point de se simplifier au profit des intérêts publics.

Le maire Leeds qui, à ce qu'il paraît, ne s'associait pas cordialement aux vues du Conseil, avait indiqué dans un message digné de tout éloge, la conduite qu'il fallait tenir, et si les administrateurs eussent suivi son avis, ils n'en seraient pas aujourd'hui réduits à nous menacer du rétablissement d'une taxe exorbitante si son plan de loterie échoue. Il s'agissait de suspendre toute levée de taxe d'intérêt jusqu'à ce que les cours eussent prononcé sur la validité des dettes. Il est évident que dans l'intervalle, la réduction des taxes eut été infiniment plus forte qu'elle n'a été, et personne n'eut objecté à cet arrangement, et nulle cour ne l'eut empêché jusqu'à la décision finale.

Mais comme cela ne convenait pas aux amateurs de loterie, on a mis de côté les messages du maire car, par deux fois, il a conseillé la suspension de la taxe d'intérêt, et l'on s'est adressé à la Législature pour avoir une sanction quelconque du plan de loterie dans l'espoir absurde qu'une loi actuelle pourrait renverser une législation ayant la sanction de près d'un quart de siècle.

Et maintenant où en sommes-nous? Nous en sommes à l'obligation de payer un intérêt de $280,000 aux bons consolidés de 1852 et bientôt nous en serons à l'obligation de payer un intérêt à peu près égal aux bons de chemin de fer de 1854, en ajoutant une somme pour l'amortissement graduel des premiers ; ce qui fera en tout $900,000 à payer annuellement pour ces deux sortes de dettes. Mais ce ne sera pas le grand total ; le grand total sera $1,500,000 en y comprenant les $600,000 à payer annuellement pendant quatre ans à la compagnie du chemin de fer dit du Pacifique, et qui partant de Marshall s'arrêtera à Alexandria, ce qui nécessitera une autre taxe pour étendre le chemin de fer jusqu'à la Nile-Orléans.

Voilà la perspective que le Conseil de ville nous a faite ! et notons bien que sur cette somme de $1,500,000 par an, il n'y aura rien pour l'intérêt des dettes véreuses qui s'élèvent à environ 14 millions. S'il fallait servir cet intérêt, notre ville serait sujette à une taxe dépassant 4 0[0.

Nous ne voyons d'un moyen d'échapper à cette nécessité qui serait une ruine totale ; c'est d'accepter de bonne grâce les procès qui sont portés devant les cours fédérales et loin de nous défendre ou de payer des avocats extraordinaires pour faire échouer l'action des vieilles créances, des créances légitimes, d'en désirer le succès au contraire, car ce succès pourrait entraîner l'annulation des dernières dettes comme illégales et frauduleuses.

La moindre conséquence du triomphe judiciaire des vieilles dettes serait le renvoi du payement des autres jusqu'au parfait et final payement des premières.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Ce soir, une cérémonie mortuaire doit avoir lieu à ce théâtre. Quelques membres de l'artillerie Washington doivent présenter à Mlle Anderson, à l'occasion de son bénéfice, un insigne du bataillon. La pièce qui doit être jouée ce soir et demain est *Meg Merrilies*. La jeune tragédienne aborde un rôle difficile, mais ses admirateurs pensent qu'elle s'en tirera avec honneur.

THÉATRE ST-CHARLES.—*Le Tour du Monde*, en 80 jours, attire la foule tous les soirs. Ce drame est monté avec un grand soin et un grand luxe de mise en scène et de décors.

On sait que l'excentrique Anglais, Phinéas Fogg, fait, à son club à Londres, le pari de faire le tour du monde en 80 jours. Le pari est tenu, et Fogg se met en route avec son valet Passe-partout. On les voit arriver au canal de Suez sur le steamer, puis débarquer dans l'Hindoustan où les spectateurs assistent avec eux à des scènes orientales, la Fête des Suttee, un enterrement avec grand cérémonial, etc., etc.

De l'Inde on passe à Borneo, et les danseurs du pays sont représentés par Mlle Letourneur et le corps de ballet. Un grand tableau termine cette période du voyage. Après être sorti triomphant de tous les périls qu'offre l'Asie, Fogg arrive à San Francisco et prend un train du chemin de fer du Pacifique qui est attaqué. Le steamer sur lequel il s'embarque pour revenir en Angleterre fait naufrage en plein Océan, mais Fogg échappe encore et le tableau final nous le montre de retour au club des excentriques à Londres.

Tentez
La fortune,
Investissez dans le
Meilleur et le plus sûr
TIRAGE D'OR,
29 avril—on peut gagner—29 avril
Le gros lot
$100,000 en or. Payé en plein.
1 chance sur 5. 1 chance sur 5.
Achetez immédiatement.
Achetez immédiatement.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville vient de recevoir les numéros du 4 mars de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

Devenez
Riches tout de suite
En consacrant $50
A la meilleure spéculation
Qu'on ait jamais pu faire avec peu d'argent
C'est le plus court chemin à la fortune.
Prenez le train
Le 29 avril
Second grand tirage d'or de plus
D'un de million en or,—3,580 lots.

COUPONS.—Grande vente de coupons aujourd'hui chez Danziger, rue du Canal 203 et rue Royale 228 et 230, au coin de la rue St. Philippe. Nous recommandons surtout les coupons de nouvelles indiennes et de magnifiques coupons de soierie.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Kellogg refuse de gracier le Bey d'Alger.

W. L. Thompson, un nègre généralement connu sous le nom de Bey d'Alger, parcequ'il a été juge de paix dans le quinzième ward, et qu'il a agi longtemps comme un petit souverain,—ayant été condamné pour extorsion, à passer quelque temps à la prison de paroisse ou à payer $300 d'amende, a fait appel à la clémence exécutive, certain d'avance que le pseudo-gouverneur, qui à l'âme sensible, se laisserait attendrir.

Mais, Mons Thompson se trompait, car W. P. Kellogg a refusé péremptoirement, et le Bey d'Alger est logé en ce moment à l'Hôtel Pagan, c'est-à-dire à la prison de paroisse.

Keys enregistreur de la paroisse Terrebonne.

Le notoire Keys, membre colorié de la Chambre, qui a été élu sur une liste de compromis, dans la paroisse Terrebonne, mais qui a toujours voté avec les radicaux, vient d'être récompensé par W. P. Kellogg, qui l'a fait surintendant de l'enregistrement dans la paroisse Terrebonne.

Joli enregisteur que le sieur Keys !

Bills à signer.

Après la correspondance qui a été échangée entre W. P. Kellogg et l'honorable Estilette, Orateur de la Chambre des représentants, ce dernier a consenti à retarder son départ d'un jour et même de deux jours, afin de permettre au comité d'enrolement du Sénat de lui présenter les bills qu'il doit signer.

Un conflit de juridiction.

Il y a conflit de juridiction entre la Cour dite supérieure de district, présidée momentanément par le pseudo-juge Barthélemy Lynch, et la troisième Cour de district, présidée par le juge Mennier, relativement à un procès entre Mme Vidon et Mme Adams.

Après qu'une décision eut été rendue par la troisième Cour de district, la Cour dite supérieure de district est intervenue et a lancé une injonction, qui a pour effet de détruire la décision de la troisième Cour.

Le juge Mennier s'est fâché avec raison, et a déclaré qu'il ne tolérerait pas un pareil abus de pouvoir de la part d'une cour qui a été abolie par le vote des deux Chambres de la Législature. Il a donc décrété que si le jugement de son tribunal n'était pas mis à exécution, le shérif serait envoyé à la prison de paroisse pour mépris de cour.

Il reste à savoir qui cédera, du pseudo-juge Lynch ou du juge Meunier.

Deux journaux de Chicago interdits.

Il paraît que deux journaux ignobles se publient à Chicago : *The Sporting Gazette* et le *Chicago Street Gazette*. Le colonel Leon, chef de la police, a lancé un ordre, hier soir, commandant aux officiers de tous les precincts d'arrêter la vente de ces journaux.

Le chef de police ordonne également à ses subordonnés d'employer tous les moyens en leur pouvoir afin de savoir quels sont les correspondants de ces journaux qui résident à la Nouvelle-Orléans.

Nous voyons des remerciments au colonel Leon pour cet acte de vigueur. Nous trouvons seulement qu'il devrait interdire également la vente du Chicago *Inter Ocean*, qui est le journal le plus monteur qu'il soit possible de trouver aux Etats-Unis.

La guerre des marchés.

Certains fermiers des marchés publics sont alliés voir Mr Landry, administrateur du département du commerce, pour lui demander de faire clore les marchés libres, en vertu de l'acte de 1874.

L'administrateur a refusé positivement.

Il paraît que ces fermiers vont essayer maintenant d'obtenir un *mandamus* pour contraindre l'administrateur à mettre la prétendue loi en vigueur.

Un triste accident au théâtre St-Charles.

Avant-hier, à la représentation en matinée, donnée au théâtre St-Charles, un acteur, Mr A. Boyd, a eu le visage brûlé par un coup de pistolet, que lui a tiré accidentellement un de ses camarades, Mr. Hawkins.

On jouait le Tour du Monde en quatre-vingts jours. Il y a une scène, où, d'après la version américaine, Passepartout, le domestique de Philéas Fogg, ayant découvert que le détective Fix, qui a enlevé l'argent de son maître, s'est déguisé en nègre, pour continuer à suivre l'excentrique membre du "Reform Club" dans ses pérégrinations autour du monde, lui met brusquement un pistolet sous le nez, en lui sommant de rendre les billets de banque volés.

On ne sait pas comment cela s'est fait, mais le coup de pistolet est parti à six pouces du visage de M. Boyd, qui remplissait le rôle du détective Fix, et il s'est retiré précipitamment en portant les deux mains à son visage.

Les deux yeux ont été atteints et l'on craint que l'œil gauche soit complètement perdu. Le haut du visage de M. Boyd est comme tatoué par les grains de poudre qui se sont incrustés entre l'épiderme et la chair.

Accident de chemin de fer.

Un Mr Daedson, voulant traverser avec son wagon la voie ferrée de Carrollton pendant qu'une locomotive s'avançait, a été renversé et son véhicule mis en pièces. Dans sa chûte, deux de ses côtes ont été brisées et il a éprouvé des contusions assez graves.

Le driver du car, Henry Nelson, a été arrêté, mais il est à peu près prouvé qu'il n'est pas responsable de l'accident, attendu qu'il a donné plusieurs coups de fouet pour avertir Mr. Daedson de l'approche de la locomotive et qu'il a arrêté le moteur aussi vite que possible.

Henry Nelson a dû être relaxé immédiatement sur caution de $150.

Mr Daedson a été transporté à la résidence de Mr Henry Jurgens, rue Madison, près Seconde, où le docteur Henry lui a donné les premiers soins. On conserve peu d'espoir de le sauver.

On dit que Mr Daedson était sous l'influence de la boisson lorsque l'accident est arrivé.

Voleurs mis en faite.

L'agent Armstrong, de la police métropolitaine, a rencontré, hier matin, vers quatre heures et demie, à l'angle des rues Pont et Girod, deux nègres ayant chacun un sac de café sur l'épaule. Cela lui a paru suspect, il a commandé aux nègres de s'arrêter. Ceux-ci se sont débarrassés immédiatement de leur fardeau, et d'un commun accord se sont élancés sur le policeman. Mais l'agent Armstrong n'est pas homme à se laisser intimider, et il a joué du bâton avec tant de vigueur, que les coquins se sont décidés à lui donner la poudre d'escampette. L'agent a emporté triomphalement alors les deux sacs de café au poste central.

Tentative de suicide.

Hier après midi, vers deux heures et demie, Louis O. Gready, âgé de 24 ans, étant sous l'influence de la boisson, a tenté de se suicider, à sa résidence, sise à l'angle des rues Commune et Bertrand, en se tirant un coup de pistolet à la tête.

Heureusement pour lui, il s'est manqué, et la balle est allée se loger dans le plafond. Gready sera probablement très satisfait d'avoir été si maladroit, lorsqu'il aura avé son whiskey.

Une Virage.

Hier soir, vers neuf heures, Louis Johnson et sa femme, qui dépend au nom d'Emma, se sont attablés rue Cadiz, entre Tchoupitoulas et Jersey, pour vider une bouteille de champagne.

Après avoir bu la dernière goutte, ces tendres époux se sont querellés, et Emma saisissant la bouteille vide, a frappé son mari sur la tête, le terrassant du coup.

Emma a été arrêtée et enfermée au poste de police du septième precinct.

Voleur de poules.

Vers onze heures, hier matin, un voleur s'est introduit dans un poulailler, rue Commune, près Franklin, et s'est approprié deux poules.

Les agents Masterson et Smith se sont mis à sa poursuite et l'ont obligé d'abandonner son butin.

Le fripon a réussi néanmoins à s'esquiver.

Tentatives de vol.

Dans la nuit d'avant hier soir des voleurs ont tenté de s'introduire dans le magasin de Mr B. Frederick, No 240 rue Tchoupitoulas, et aussi dans le magasin de Mr D. Wellhausen, No 252 de la même rue, et encore dans le magasin de messieurs Meyer & Loeb, No 36 rue Annonciation.

Les fripons ont percé les portes avec des vrilles afin de pouvoir soulever les barres de fer qui maintiennent ces portes, mais il paraît qu'ils ont été effrayés par quelque bruit, car ils n'ont pas donné suite à leur projet.

TEMPÉRATURE.—23 mars 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	59	10
Midi	68	20
3 P. M.	70	21
6 P. M.	64°	17

ADRESSE DES RÉPUBLICAINS FRANÇAIS DE CALIFORNIE.—Une réunion des républicains français de Californie a eu lieu à San Francisco le 8 mars.

A la suite de plusieurs discours, M. de Kirwan, président de la réunion, a donné lecture de l'adresse qui devait être télégraphiée aux élus de la nation, au nom de la colonie française de la Californie, et dont voici le texte :

Les Français de San Francisco et de Los Angeles, réunis en assemblée générale, ont voté l'adresse suivante :

Inébranlablement attachés à la Mère-Patrie, souffrant de ses douleurs et nous réjouissant de ses joies,

Nous envoyons respectueusement nos félicitations au Sénat et à la Chambre des députés pour le résultat des élections.

Puisse la République, fondée sur les fortes convictions des uns, l'esprit de conciliation des autres et sur le patriotisme de tous, dissiper bientôt toutes traces de nos malheurs et de nos discordes passées, et faire une France unie, puissante et libre.

MARC DE KIRWAN,
Président.

San Francisco, 8 mars 1876.

Cette adresse a été votée par acclamation, et il a été convenu qu'elle serait envoyée immédiatement par le télégraphe au président du comité exécutif de la Ligue nationale, à Paris, qui la transmettrait au Sénat et à la Chambre des députés, ainsi qu'à la presse parisienne.

—Le *Figaro* publie une dépêche de la Martinique annonçant que M. Desmazes, ancien commissaire de la République, ancien contrôleur colonial de la colonie, a été élu sénateur de la Martinique par 36 suffrages. M. Desmazes est républicain.

OFFENBACH AU CENTENAIRE.—Nous lisons dans un journal parisien :

Le départ de M. Offenbach pour Philadelphie est chose décidée.

Le maestro partira dans un mois ; il doit être rendu à Philadelphie le 15 avril.

Son second représentant est M. Marius Boulard, l'ancien chef d'orchestre des Variétés.

Offenbach paraîtra tous les soirs, mais il ne conduira que trois fois dans la semaine. Outre ses œuvres, il fera entendre des grandes ouvertures connues et les valses les plus célèbres de Strauss, de Vienne; de Strauss, de Paris, de Métra, etc.

Avant de partir pour Philadelphie, Offenbach ira passer quinze jours à Nice.

C'est au théâtre que l'on construit pour les frères Kiralfi, à Philadelphie que le célèbre maestro doit paraître.

PROGRÈS ET AUTOCRATIE.—A l'occasion de l'anniversaire du gouvernement d'Alexandre II, l'Agence télégraphique russe consacre un article de sa correspondance au bilan de la situation de l'empire russe durant les 21 ans passés :

Le nouveau règne avait trouvé une dette de 2 milliards. Le budget était de 300 millions de roubles seulement. Il n'y avait que 974 kilomètres de voies ferrées. La navigation fluviale comptait 144 vapeurs. Le peuple était en servage et n'avait pas le droit de propriété territoriale. Il n'y avait pas d'instruction populaire. La justice était administrative.

Aujourd'hui la justice a vu des réformes libérales, entre autre l'institution du jury et des avocats. Il y a 22,000 écoles primaires. Le peuple a été libéré et doté de propriété ; il a le droit de vote. 18,414 kilomètres de voies ferrées sont exploités, et 2,070 kilomètres en construction. Il y a 700 paquebots, 2,500 navires de commerce. Le budget se chiffre par 570 millions de roubles. Le rachat des propriétés données aux paysans libérés a coûté 5,0 millions ; les chemins de fer 550 millions. Le total des dépenses nouvelles s'élève à 1 milliard, qui ajouté au 2 milliards avec la dette du passé, et pourtant la dette de l'Etat est seulement de 300 millions plus élevée qu'il y a 21 ans.

"Tels sont, dit en terminant l'article de l'Agence, les bienfaits du règne d'Alexandre II, exécutant les dernières volontés de son auguste père, prenant un souci quotidien de la paix, et donnant pour but à toutes sa vie le bonheur de la nation."

—On assure que le Conseil supérieur du commerce tiendra sa première séance le 15 mars. Il se divisera en trois sous-commissions.

Les travaux auront trait à la conversion des droits *ad valorem* en droits spécifiques, conversion admise en principe ; à des droits d'entrée sur les fontes, ferrailles de soie et de laine ; au régime des admissions temporaires. Il serait possible que cette dernière question fût ajournée.

—La *Gazette des Tribunaux* rectifie les détails exagérés publiés par certains journaux, sous ce titre : *les noyeurs et les assassins de la banlieue* :

"Les vols à la charge des inculpés seraient au nombre de vingt-quatre seulement. Les voleurs ont avoué sept arrestations nocturnes, mais la réalité de ces assassinats dont ils parlent est à vérifier. Il y a lieu de croire que ces accusations mutuelles sont des inventions provoquées par le désir de la vengeance entre les vélateurs. Enfin, le nombre des arrestations est de 42, et non de 102."

—Plusieurs journaux ont annoncé que les députés Cagelaro, Lucien Rabuel et Bonnin, dit Volpesini, s'étaient évadés de la Nouvelle-Calédonie et étaient actuellement à Sydney.

L'agence Havas dit qu'en effet il vient d'y avoir une évasion à la Nouvelle-Calédonie, mais ce ne sont pas des déportés qui ont réussi à l'effectuer, ce sont les condamnés pour crimes de droit commun dont les noms suivent : Martin, Levin, Bourelly, Fabret, Sibiano.

Jusqu'à présent aucune nouvelle pouvant faire présoir quel a été le résultat de cette évasion n'est parvenue au ministère de la marine.

MOTEURS MÉCANIQUES. — Il existe, actuellement, trois systèmes de moteurs mécaniques, dont la valeur comparative ne peut être encore exactement appréciée.

Le système Harding consiste en une locomotive spéciale qui brûle sans fumée un mélange de coke et de charbon de bois. Elle circule sans effrayer les chevaux et marche avec une vitesse de 10 kilomètres en moyenne. Cette machine a circulé dès à présent à la Nouvelle-Orléans, entre les fortifications (tramways-sud), et entre le point-pont de l'Etoile et Courbévoie (tramways-nord).

Dans le système Franck (Lamm) qui est à l'étude, on emmagasine de la vapeur d'eau dans une enveloppe peu conductrice du calorique. Cette vapeur passe dans un réservoir, et se rend de là sur les pistons.

Enfin, le système Mekarski, expérimenté en présence du Président de la République, se compose d'une voiture automobile, avec réservoir d'air comprimé. Cet air passe dans une bouillotte, chauffée à 170 degrés, qui lui rend la chaleur perdue pendant la détente ; il arrive ensuite dans un réservoir régulateur qui en lui donne la pression voulue et, de là, il agit sur les pistons.

On a déjà fait, avec ces systèmes, plusieurs expériences, dont les résultats techniques sont très satisfaisants.

LA RAGE EN CHINE.—On nous communique d'intéressants détails sur la façon originale dont l'hydrophobie est soignée par les médecins du Céleste-Empire.

On remplit à moitié de vin ou d'esprit deux bouteilles de grès et on les place sur le feu, jusqu'à ce que le liquide entre en ébullition.

On en vide alors le contenu, et le goulot, tout chaud et tout rouge est appliqué sur la morsure et tenu là jusqu'à ce qu'il se remplisse de sang.

Ensuite, on fait une décoction d'une espèce de riz glutineux, appelé *Rian-Mi-Ou-Lou*, et dont on se sert pour faire fermenter les vins ; dans cette décoction, on a fait bouillir quelques cantharides. Les mouches sont enlevées, et le riz est donné au patient, qui doit être, après, gardé dans un état de tranquillité complète.

On assure que le remède est très efficace ; mais il est bien entendu que nous ne le garantissons pas.

—Un bouquet de pensées diverses empruntées à la *Vie parisienne* :

La raillerie est l'ongle de l'esprit.

Quand une femme dit : Je t'aime, tout homme d'esprit pourrait demander : Pourquoi ?

Le monde est un moulin à vent : Satan souffle, la femme tourne, l'homme est moulu.

L'amour et le dédain sont les extrémités d'un arc, le sourire en est la corde.

Nous levons l'encensoir vers les autres pour le ramener vers nous.

L'amour est un reflet de nous-mêmes que nous cherchons dans les autres.

Il y a des gens qu'on croit profonds parce qu'ils sont vides.

—On écrit de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg*, à la date du 20 février :

Les fonds de la police secrète ont été votés dans la séance d'hier de la Chambre des députés, malgré l'opposition des Polonais, du centre et des progressistes. Une chose a fait une impression pénible sur les nationaux-libéraux : c'est le fait que le ministre de l'intérieur a été amené, par le cours des débats, à avouer qu'il subventionne des feuilles de la province, quand ce même ministre avait déclaré, il y a quinze jours à peine, que le gouvernement ne soutient pas de journal en dehors du *Moniteur officiel* de l'empire et de la *Correspondance provinciale*.

Les pièces de 10 cts. font les dollars
Les pièces de 10 cts. font les dollars
Les pièces de 10 cts. font les dollars
Tirage, 29 avril.
Avec billets pour tirage d'or
Avec billets pour tirage d'or
Avec billets pour tirage d'or
Avec billets pour tirage d'or
Essayez une fois votre chance
Essayez une fois votre chance
Essayez une fois votre chance

Appel au public.

Nous faisons ici un appel généreux au public de la Nile-Orléans, en faveur de l'œuvre des "Petites Sœurs des Pauvres" ; œuvre si populaire et si justement appréciée par tous.

Quand, il y a sept ans, les "Petites Sœurs" vinrent s'établir à la Nile-Orléans, elles commencèrent péniblement. Bientôt le local fut insuffisant. Grâce à la charité proverbiale des habitants de la Nile-Orléans, elles ont réussi à bâtir pour leurs vieillards, dont le nombre s'élève maintenant à 150, une maison grande, spacieuse, bien située et parfaitement aérée. Dire ce qu'il a fallu de sacrifices et d'abnégation pour parvenir à ce beau résultat, les hommes ne le sauront jamais.

Il existe encore sur la bâtisse, dont le plan n'est pas terminé, une dette de quatre mille cinq cents piastres, et l'échéance du billet arrive au mois de mai prochain. C'est pour faire face à cette obligation, que les Dames de la Nile-Orléans, toujours disposées à faire le bien, ont résolu de donner au public une grande soirée au bénéfice de l'Asile des "Petites Sœurs des Pauvres."

Cette représentation aura lieu à l'Opéra le 19 avril prochain. La fête promet d'être brillante. Le public aura donc à une occasion favorable de se divertir, tout en faisant un acte de charité.

Plus tard les détails du programme.

X.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port-et de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'*ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au cour